

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 — — 13 —
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 6 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 09 minutes du matin, express-poste.
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).
9 — 02 — — omnibus.
1 — 33 — — soir, —
4 — 13 — — express.
7 — 27 — — omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.
8 — 20 — — omnibus.
9 — 50 — — express.
12 — 38 — — omnibus.
4 — 44 — — soir, —
10 — 30 — — express-poste.
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 8 h. 43 s.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal . . . 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et
chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

Chronique Politique.

Rien n'y a fait ! le sort en est jeté ! M. Jules Ferry s'embarquera le 10 du mois prochain pour Washington. Nos renseignements sont précis.

C'est en vain que les journaux ont protesté, que le sens commun a regimbé, que notre reste d'honneur s'est indigné contre un pareil scandale : il fallait à M. Ferry une compensation pour les désastres dont il est l'un des auteurs.

Dans quelques semaines, l'ancien maire de Paris nous représentera aux Etats-Unis, dans un pays qu'il ignore du tout au tout, où il ne pourra dire quatre mots sans le secours d'un interprète... C'est presque une satisfaction de penser qu'il n'est guère possible d'abaisser encore notre influence à l'étranger.

M. Picard est bien à Bruxelles ? — C'est vrai ! mais du moins M. Picard fait craquer parfois un trait d'esprit, et l'autre ne fera jamais craquer que la semelle de ses bottes.

On nous assure que M. Berthemy, ancien ambassadeur français à Washington, va être envoyé à Pékin en mission extraordinaire.

Les motifs qui ont déterminé l'envoi de cette mission méritent de ne pas être passés sous silence.

On se souvient qu'après les massacres de Chine de 1869, une ambassade chinoise se mit en route pour Paris. Or, l'ambassade arriva en France au beau milieu de la guerre avec la Prusse, et quelques jours après le désastre de Sedan. Impossible d'être présentée à l'empereur Napoléon alors prisonnier. De plus Paris était bloqué. On l'engagea à aller à Tours, où résidait la délégation du gouvernement de la défense nationale.

Arrivés à Tours, les ambassadeurs trouvèrent la ville en émoi : on attendait les Prussiens et le gouvernement venait de partir pour Bordeaux.

Que faire ? Aller à Bordeaux aussi. Mais là, nouveau contretemps : au moment où l'ambassade allait être présentée à Gambetta, arrive la capitulation de Paris, la convocation de l'Assemblée et départ du gouvernement pour Versailles.

Cette fois, les ambassadeurs étaient las de courir de ville en ville après un gouvernement imaginaire. Ils reprirent le chemin de Pékin, où ils déclarèrent au chef du Céleste Empire que, malgré six mois de voyages et de recherches, ils n'avaient pu réussir à mettre la main sur le gouvernement français.

C'est pour rectifier cette mauvaise impression, qui a eu pour premier effet d'aggraver le sort de nos missionnaires en Chine, que M. de Rémusat s'est décidé à envoyer M. Berthemy en ambassade extraordinaire.

Les libéraux belges essayent de recommencer leurs manœuvres de 1857 ; se voyant en minorité dans les Chambres, les parleurs de liberté font appel à l'émeute.

On écrit de Paris, le 22 novembre :

L'heure a sonné. Le roi Victor-Emmanuel est au Quirinal, le gouvernement siège à Rome. Il s'agit de savoir si la papauté co-habitera avec la royauté dans la ville éternelle. Peu de personnes le croient ici. Cela, en effet, paraît difficile. Quant au gouvernement, je ne saurais mieux faire que de rapporter les paroles suivantes, attribuées à M. Thiers, et qui ne seront pas démenties.

« Nous n'exprimons, sur la résolution que croira devoir prendre le pape aucune opinion, dans aucun sens ; [si le chef de l'Eglise demande asile à la France, il y sera reçu avec le plus respectueux empressement, avec la plus sincère vénération. Il y trouvera partout déférence et sécurité. »

M. Thiers, par ces déclarations, va au-devant des interpellations promises au retour de l'Assemblée nationale. Seulement il ignore et personne ne peut dire quels incidents peuvent surgir d'ici au 4 décembre.

On mande de Versailles, le 22 novembre, sept heures du soir, à l'Agence Havas :

« M. Thiers a assisté aujourd'hui, de deux heures à cinq heures et demie, à la séance de la commission des grâces. On dit que le parti de la sévérité l'a emporté, mais on n'a pas encore de détails précis. »

On écrit de Versailles à la Presse :

« Pour le moment, la politique de M. Thiers et de son gouvernement paraît se résumer ainsi :

» Poursuivre avec énergie l'hydre du bonapartisme ; amener la Chambre à désirer son retour à Paris avec la garantie peu libérale de l'état de siège ;

» Faire proposer par le centre gauche, qui devient plus que jamais le pivot gouvernemental, le renouvellement de l'Assemblée par tiers ou par cinquième ; faire nommer une seconde Chambre qui consoliderait les vaincus de la droite et qui serait acceptée même par la gauche ;

» Donner une satisfaction sérieuse à la majorité en faisant réviser la loi électorale, aux risques et périls de l'Assemblée elle-même ;

» Aborder ensuite les principales lois de réorganisation, en s'appuyant sur l'esprit conservateur de la grande majorité ;

» Amener ainsi, peu à peu, sans secousses dangereuses, la permanence de l'Assemblée et du Président de la République ; faire, en un mot, avec des institutions presque monarchiques, la République viagère ;

» Rendre stable, sinon définitif, un régime provisoire qui pourrait devenir très-précaire et ne pas résister aux impatientes ardeurs des partis. »

On lit dans le Constitutionnel :

« On nous affirme que le décret de suspension, rendu il y a quelques jours, ne concernait pas seulement les deux journaux incriminés, mais encore deux autres à tirage bien plus considérable, et qui suivent d'ailleurs la même ligne politique. »

« MM. Thiers, Dufaure et de Cissey auraient, nous dit-on, signé le décret pour les quatre journaux, et ce ne serait qu'au dernier moment, à la minute où le secrétaire de M. Pontécoulant, qui couche à la préfecture de Versailles, aurait été sur le point de partir pour Paris, où il apportait le décret à l'ampliation du ministère de l'intérieur, que M. Thiers se serait ravisé et aurait fait grâce aux deux autres confrères. »

M. Thiers se dit convaincu, à qui veut l'entendre, que la fusion entre les légitimistes et les orléanistes est faite ; il croit cependant que le duc d'Aumale n'a pas encore donné son adhésion.

Le Président se rattache avec énergie au refus du comte de Chambord de céder sur la question du drapeau.

Si la fusion ne se fait pas, M. Thiers espère être nommé président à vie.

Les nombreux députés consultés à ce sujet n'ont pas fait une opposition trop formelle...

Mais, ce ne sont là encore que conversations, racontars et bagatelles de la porte.

Malgré ce qu'en disent plusieurs de nos confrères, M. Thiers ne travaille nullement à un message. Du reste, s'il y travaillait autant et depuis aussi longtemps qu'on le dit, ce message atteindrait des proportions invraisemblables, et sa lecture durerait jusqu'à la fin de la session.

En réalité, M. Thiers, les circonstances l'y contraignent, prépare un discours d'ouverture, un discours du trône. Les gouvernements changent, les formules restent.

LE SERVICE OBLIGATOIRE.

On lit dans le Temps :

« Nous trouvons dans une feuille, l'*Avenir militaire*, quelques détails sur les travaux relatifs à la réorganisation de l'armée, et sur la part qu'y a prise le Président de la République. On a plusieurs fois assuré, dans ces derniers temps, que M. Thiers avait renoncé à ses préventions contre le service obligatoire et qu'il s'était rallié au principe qui est aujourd'hui à bon droit en si grande faveur parmi les représentants et dans l'opinion. L'*Avenir militaire* confirme pleinement ces informations : « Le service obligatoire pour tous, dit-il, tel qu'il a été décrété par notre première révolution, tel qu'il a été compris par l'Assemblée actuelle, formera désormais la base de nos futures institutions militaires. Le Président de la République, le ministre de la guerre, les commissions de l'Assemblée et les comités militaires spéciaux sont tous d'accord. L'application de ces grands principes pourra donner lieu aux discussions contradictoires en séance publique, mais elles n'altéreront plus son esprit libéral et égalitaire. » D'après le même journal, le projet du gouvernement serait terminé et devrait être soumis aux délibérations parlementaires vers le début de la session.

Ajoutons que, suivant le *Soir*, le projet de loi dont il s'agit occuperait encore le conseil des ministres. La commission de l'armée aurait demandé que tous les jeunes gens de la classe fussent appelés à servir pendant un an ; après quoi, le sort déciderait quels seraient ceux d'entre eux qui devraient

être maintenus sous les drapeaux. Le gouvernement n'aurait pas encore fait connaître son avis sur le mérite de cette proposition.

INCENDIE A LA MANUFACTURE DES TABACS.

Mercredi, vers dix heures du matin, le feu s'est déclaré à Paris dans le vaste établissement de la manufacture des tabacs, rue de Charenton.

L'incendie a commencé dans un magasin intérieur servant de dépôt de marchandises, et élevé d'un seul étage.

A la vue des premières flammes, les ouvriers, au nombre de neuf cents environ, ont immédiatement cessé tout travail. Le plus grand nombre est cependant resté consigné dans les ateliers, pour éviter tout encombrement. Une cinquantaine d'entre eux, seulement, ont été requis pour porter secours, en attendant l'arrivée des pompiers de la caserne de Reuilly.

Le directeur de la manufacture, aussitôt prévenu, s'est rendu immédiatement sur le lieu du sinistre.

A onze heures, cinq pompes fonctionnaient activement, pendant qu'un piquet de cent cinquante hommes d'infanterie, commandés par un lieutenant, empêchaient les curieux d'approcher.

Malgré la promptitude des secours et le zèle des travailleurs, il a été impossible de sauver le corps de bâtiment dans lequel le feu avait commencé. Il est entièrement consumé. On a dû se borner à essayer de préserver les bâtiments voisins, qui, fort heureusement, n'ont pas été atteints.

A une heure de l'après-midi l'incendie était terminé. On n'a pas eu d'accident à déplorer.

On suppose que le feu aura été communiqué par un tuyau de calorifère passant trop près d'une poutre. Nous ignorons le chiffre des dégâts, qui, nous dit-on, est assez important.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Faits Divers.

Le débat continue, malgré les affiches ministérielles et les recommandations officieuses, au sujet des coupures monétaires. Un rassemblement s'est formé devant un épiciers de la rue Montmartre qui avait placardé sur sa devanture l'avis suivant : ICI ON NE REÇOIT PAS D'ASSIGNATS. La police a enlevé l'affiche, mais l'émotion est restée. On blâme la Banque de n'avoir pas émis des coupures de 10 fr. Tout le monde les aurait acceptées.

— Les timbres-mobiles, appliqués comme surtaxe aux quittances, billets, chèques, etc., viennent de faire leur apparition. Ils ressemblent, avec plus de dimension, aux figurines bleues de 25 c. L'administration centrale expédie sur les départements les quantités nécessaires.

— Le conseil d'enquête sur les capitulations semble vouloir procéder non par ordre chronologique mais en réservant pour la fin les plus importantes. On assure que celle de Metz ne va pas tarder à être appelée. Celles de Sedan et de Strasbourg ne sont pas encore à l'ordre du jour.

— Un premier embarquement des membres de la Commune vient d'avoir lieu à Toulon, en destination pour la Nouvelle-Calédonie; les condamnés Trinquet et Urbain font partie du convoi. Lorsque la commission des grâces aura statué sur les recours des condamnés transférés au fort Boyard, ils seront à leur tour dirigés vers l'établissement pénitentiaire. Blanqui a comparu devant l'officier chargé de l'information de l'affaire du 31 octobre; il a refusé de répondre aux questions qui lui ont été adressées. C'est un symptôme depuis longtemps pratiqué par le célèbre conspirateur.

— L'activité continue d'être très-grande dans nos usines et manufactures. Les forges et hauts-fourneaux ont des commandes pour plus de six mois. Une lettre du Credzot annonce que le travail vient d'être réduit de onze heures à dix, sans diminution de salaire.

— On va définitivement établir en Belgique les cartes-correspondances dont il a été fait usage, pendant le siège, entre Paris et la province. Répondant à une objection sur l'atténuation présumée des recettes postales, M. Wasseige a dit que les cartes-correspondances, employées depuis trois mois, n'ont nullement diminué le nombre des lettres. Ainsi tombe l'opposition faite par MM. Rampont et Pouyer-Quertier à une mesure universellement réclamée, depuis la surélévation des tarifs postaux. Le commerce, les familles en profiteraient, le Trésor lui-même y trouverait une recette complémentaire.

— On mande de Bayonne que le général de Nansouty utilise les loisirs forcés que lui procurent ses deux mois de prison dans la citadelle, à écrire l'histoire de la campagne de Versailles contre la Commune.

— L'administration de la guerre se dispose à remplir le vœu d'un grand nombre de conseils généraux relativement à la gendarmerie: Deux meures vont être réalisées sans retard: l'adjonction de brigades à pied aux brigades à cheval dans les chefs-lieux d'arrondissement; la création de brigades à cheval dans tous les centres de population rurale.

— En vertu d'une décision ministérielle, les almanachs de 1872 vont être soumis à l'estampille du colportage, à Paris et dans les départements.

LE XIX^e SIÈCLE.

Journal politique quotidien — Grand format. Directeur-RÉDACTEUR en chef: Gustave Chadeuil. Selon la prédiction que nous en avons faite, le XIX^e Siècle a conquis tout de suite la faveur publique. On peut affirmer qu'il s'est classé du premier coup au premier rang.

Il ne reçoit le mot d'ordre de personne, et, comme l'a si bien dit un de ses principaux rédacteurs quotidiens, M. Francisque Sarcey, il est français et veut rester essentiellement français. Sa politique est de servir avant tout, les intérêts du pays.

Il publie, tous les jours, sans interruption, un feuilleton-roman des meilleurs auteurs.

Son tableau de bourse est complet, et le bulletin qui l'accompagne donne des appréciations exactes sur le mouvement prévu des valeurs.

Rédacteurs principaux: MM. Francisque Sarcey, X..., E. Schuerb, Léon Guillet, Jules Noriac, A. Husson, Ed. Bauer, Alfred Assolant, Ch. Yriarte, Ch. de la Rounat, Hipp. Lucas, Wilfrid Chauvin, Léon Galayes.

Collaborateurs littéraires: MM. Alph. Karr, A. Dumas, V. Sardou, Paul Féval, Champfleury, Elie Berthet, Erkmann-Chatrian, Gustave Droz, Emmanuel Gonzalès, etc.

Par une combinaison des plus ingénieuses, le XIX^e Siècle associe ses abonnés d'un an à son prodigieux succès. Il leur délivre gratuitement une action de cent francs productive d'intérêt à 5 0/0, dont ils jouiront pendant dix années, sans avoir besoin de renouveler leur abonnement.

Ils auront donc pour le prix de leur abonnement:

Un abonnement,
Une action de jouissance de cent francs 5 0/0.
Paris: 50 fr. pour un an. — 25 fr. pour 6 mois. — 13 fr. pour 3 mois.
Départements: 62 fr., 32 fr., 16 fr.
Bureaux à Paris, rue Drouot, n° 2.

Chronique Locale et de l'Ouest.

L'abondance des matières nous oblige à aujourd'hui au prochain numéro le dernier article: LE CAS DE M. BONNEMÈRE. — LE SCANDALE.

LES DERNIERS VOTES DU CONSEIL MUNICIPAL D'ANGERS.

In cauda venenum.

On lisait, samedi, dans le *Patriote*:

« Le conseil municipal d'Angers a clos hier sa session budgétaire.

» Des résolutions importantes ont été prises, et nous signalons les principales.

» 1. Suppression de la subvention accordée aux écoles congréganistes qui est seulement maintenue pendant l'année scolaire 1871-1872, c'est-à-dire jusqu'au mois d'août prochain.

» 2. La suppression (de la subvention?) accordée à l'école des Frères de Saint-Julien d'Angers.

» 3. La suppression de la subvention accordée aux curés et vicaires des paroisses.

» 4. Vote d'un crédit important pour la création, en 1872, de plusieurs écoles primaires laïques pour filles et garçons.

» Que va dire Monseigneur d'Angers, qu'un simple vœu du conseil général a mis si fort en émoi? »

Il est tout simple que le *Patriote* ait été le premier à annoncer la grande nouvelle, même avant que les autres journaux de la ville eussent pu être avertis: on ne sait, en effet, lequel est le plus vrai, si c'est le *Patriote* qui est du conseil municipal, ou si c'est le conseil municipal qui est du *Patriote*.

Quoi qu'il en soit, la chose est faite, et ce que tous les esprits les plus modérés de la ville redoutaient est arrivé: le conseil municipal d'Angers s'est mis en hostilité flagrante avec l'Eglise; il a déclaré la guerre à nos institutions religieuses, et il a porté le débat sur le terrain des écoles et jusqu'au sein du presbytère.

L'événement est, à notre avis, trop gros de fâcheuses conséquences pour que nous ayons aujourd'hui la prétention d'épuiser la matière et de prévoir toutes ses phases. Il nous suffira de dire, pour faire connaître notre sentiment, que le conseil municipal a fait là une mauvaise action et une mauvaise affaire.

Une mauvaise action, parce qu'il a attaqué gratuitement, et sans provocation d'aucune sorte, des intérêts qui touchent à la conscience ou tout au moins au cœur d'un grand nombre de ses administrés.

Une mauvaise affaire, parce que, toute polémique à part, et sans compter même les divisions que ce vote va semer dans la ville, il est évident que le budget municipal en pâtira; témoin déjà ce dernier vote relaté par le *Patriote* lui-même:

« Vote d'un crédit important pour la création, en 1872, de plusieurs écoles primaires laïques pour filles et garçons. »

Evidemment, le budget du conseil municipal ne tardera pas à démontrer que la création de ces écoles laïques coûtera autrement cher à la ville que les subventions accordées aux écoles congréganistes. Passe encore, pour les frais, si l'on avait prouvé que les plaintes et les motifs d'hostilité contre les frères et contre nos prêtres des paroisses étaient justifiés par autre chose que par la haine et par l'esprit de parti! Mais non, on a frappé, parce qu'on voulait frapper et sans autre raison.

Et dire que c'est par de tels procédés qu'on a la prétention de régénérer notre pauvre pays!

Cela ne fait-il pas pitié? H. FAUGERON.

(Journal de Maine-et-Loire.)

AVERTISSEMENT

de M^r l'Évêque d'Angers

Aux membres du Conseil municipal de cette ville qui ont voté la suppression de toute subvention au clergé paroissial et aux écoles congréganistes.

MESSIEURS,

C'est pour moi une obligation sacrée de vous avertir des conséquences funestes auxquelles

pourrait vous conduire la voie où vous vous êtes engagés. Lorsqu'il s'accomplit dans un diocèse, de la part d'un corps délibérant, un grand acte d'iniquité, il appartient à l'Évêque, gardien du droit et de la morale, d'élever la voix pour protester solennellement contre cette violation flagrante des lois de la justice. C'est un devoir auquel je ne manquerai jamais, et, fussent les temps devenir plus mauvais encore qu'ils ne le sont, rien au monde ne m'empêchera d'opposer à vos violences les accents indignés d'une voix libre et indépendante.

A l'exemple de plusieurs grandes villes qui, par la déplorable abstention des uns et l'aveuglement passager des autres, ont en le malheur d'élire un conseil municipal si peu en harmonie avec leurs vrais sentiments, vous venez de donner libre carrière à vos passions anti-religieuses. Obéissant à un mot d'ordre qui semble devoir faire le tour de la France, vous avez poussé l'oubli de votre mandat jusqu'à voter la suppression de toute subvention aux écoles congréganistes et au clergé paroissial. Je viens vous démontrer, à la face de tout mon diocèse, qu'en agissant de la sorte vous avez commis un acte d'injustice, un acte d'intolérance et un acte d'insigne maladresse.

Un acte d'injustice. Devenus pour un moment et par un accident de vote les dispensateurs des deniers municipaux, vous n'êtes pas libres de les répartir arbitrairement et selon vos caprices, sans consulter les besoins ni les intérêts de vos commettants. Je sais bien qu'aucune disposition légale ne vous force d'accorder une subvention à des écoles congréganistes non communales; mais à côté de la question de l'égalité, il y a la question d'équité, à laquelle les peuplades sauvages elle-mêmes ne sont pas inaccessibles. Est-il vrai oui ou non que sur les onze écoles de garçons d'Angers, cinq sont tenues par les Frères de Saint-Julien ou de la doctrine chrétienne? Est-il vrai oui ou non que les familles se partagent à peu près également entre ces deux catégories d'établissements, de telle sorte que quinze cents enfants fréquentent actuellement les écoles des Frères? De quel droit excluez-vous du budget municipal la moitié de la population angevine? Qu'est-ce qui vous autorise à n'accorder qu'aux uns le bénéfice d'un revenu qui doit profiter à tous? Est-ce là un des principes de l'égalité républicaine? Pourquoi ce privilège attribué à ceux-ci et cette mise hors la loi de ceux-là? Est-ce que les pères de famille qui envoient leurs enfants chez les Frères ne supportent pas les mêmes charges que les autres? Ne paient-ils pas les mêmes impôts? Ne sont-ils pas assojettis aux mêmes patentes et aux mêmes octrois? Pourquoi donc le budget de la ville serait-il fermé pour eux seuls? Et si, en se fondant sur cette exclusion systématique, arbitraire, injurieuse, ils refusaient de payer l'octroi, quel autre argument que la force pourriez-vous leur imposer? Comment! les écoles des Frères, où se trouvent en général les enfants les plus pauvres de la ville, ne recevront aucune subvention, tandis que les autres seront largement dotées; et vous n'appelez pas cela une injustice flagrante?

Mais, je vous entends, nous ne voulons, dites-vous, que des écoles laïques. Permettez, Messieurs, nous ne voulons... Les despotes de tous les temps ont parlé de la sorte. Et la liberté, et la conscience des pères de familles, qu'en faites-vous? C'est peu de chose, pour vous, paraît-il, pourvu que vos rancunes soient satisfaites; le reste vous est indifférent. Je n'en disconviens pas. En ne voulant pas souffrir à côté de vous des gens qui pensent autrement que vous, vous n'êtes que trop fidèles aux habitudes dictatoriales de votre parti pour qui la liberté n'a jamais été qu'un mot vide de sens. Mais il s'agit de savoir si ces excès d'intolérance ne finiront point par soulever l'indignation des honnêtes gens. Vous n'avez pas le droit d'opprimer la conscience de vos compatriotes catholiques: fussent-ils en minorité, ce qui n'est pas, que vous devriez encore tenir compte de leur opinion et de leurs vœux. Vous n'avez pas été élus pour sacrifier une partie de la cité à l'autre; et si vous aviez annoncé un tel projet, j'aimerais à croire, pour l'honneur de la ville d'Angers, que pas un de vos noms ne serait sorti de l'urne électorale. En traitant les catholiques comme des parias, en leur refusant les moyens de faire élever leurs enfants comme ils l'entendent, vous abusez étrangement du mandat qu'un moment de surprise

a fait tomber entre vos mains; et vous autoriserez par là toutes les représailles. Certes, si le conseil municipal qui vous succèdera venait à supprimer toute subvention aux écoles laïques, vous seriez, non pas les premiers, car je vous devancerais, mais vous seriez prompts à crier à l'intolérance. De quel nom voulez-vous donc que j'appelle ce que vous venez de faire?

Vous ne voulez plus que des écoles laïques. Mais, en vérité, j'entends débiter depuis quelque temps des choses tellement étranges qu'on est à se demander s'il reste encore dans une partie de cet infortuné pays une ombre de bon sens. Depuis quand a-t-on besoin d'être laïque pour enseigner l'orthographe, le calcul, l'écriture, la musique? Est-ce que les vingt-quatre lettres de l'alphabet sont devenues laïques depuis le 4 septembre? Y a-t-il quelque part une grammaire ecclésiastique, ou une autre qui ne le soit pas? Qu'est-ce que ces qualifications ont à voir ou à faire dans un ordre de choses qui ne les comporte pas? Est-on plus apte à conduire les doigts de l'enfant ou à lui faire épeler des syllabes, parce que l'on porte une redingote ou une robe? Mais, Messieurs, ce sont-là des puérilités qui n'ont pas de nom, et qui, j'y imagine, font rire de nous, à l'heure qu'il est, dans le monde entier. Ou bien y aurait-il quelque autre chose sous ce mot *laïques*? Y aurait-il par hasard l'exclusion de toute croyance et de tout enseignement religieux? Les écoles des Frères seraient-elles odieuses au parti radical, parce qu'au lieu d'y apprendre à chanter la *Marseillaise* et à coiffer le bonnet rouge, on y apprend la crainte de Dieu, le respect de l'autorité, l'amour de la discipline, l'esprit de dévouement et de sacrifice, toutes choses qui ne portent ni de près ni de loin à faire des émeutes, à incendier les monuments et à fusiller les prêtres? Est-ce là ce qui déplaît! Qu'on le dise tout haut, et tout le monde comprendra.

Vous ne voulez plus que des écoles laïques. Est-ce sous le prétexte invoqué ailleurs par quelques-uns des vôtres, que les Frères étant voués au célibat, ne peuvent pas apprendre aux enfants à devenir de bons époux et de bons pères de famille? Vraiment! C'est donc là, d'après vous, l'objet direct de l'enseignement scolaire? Songeriez-vous sérieusement à transformer nos classes élémentaires en cours d'économie domestique où l'on développerait gravement devant des élèves de dix ou douze ans le code conjugal ou paternel avec tous ses articles? Ne sentez-vous pas ce qu'il y a de ridicule dans ces tirades emphatiques de l'école révolutionnaire? Ce qu'il s'agit d'apprendre à cet enfant qui vient à peine de quitter les genoux de sa mère, ce n'est pas le rôle de l'époux, ni même l'office du père de famille: ce serait tout simplement grotesque. Il s'agit de développer dans son esprit la notion du vrai, et dans son cœur les germes du bien; il s'agit de lui inculquer des croyances qui puissent devenir des vertus, et de tourner vers Dieu, son Créateur et son Rédempteur, la plus haute et la meilleure partie de lui-même; il s'agit de lui apprendre à joindre ses mains dans la prière de la foi, et de lui faire comprendre son absolue dépendance de Celui qui tient nos destinées entre ses mains; il s'agit d'éloigner sa jeune âme de tout ce qui pourrait la flétrir, et de la mettre en contact avec l'Évangile, avec l'Eglise, avec Jésus-Christ, avec toutes les sources divines de la pureté et de l'énergie morales; il s'agit enfin de le cuirasser d'avance contre les épreuves et les adversités de la vie, par la pensée d'une vie meilleure dont celle-ci n'est que le prélude et l'initiation. Voilà l'une des parties principales de l'éducation primaire. C'est à quoi s'applique excellemment ces Frères qui ne sauraient trouver grâce devant vous, parce qu'ils ne sont pas laïques. Soyez sans inquiétude, de tels enseignements ne feront ni des époux infidèles, ni des pères qui abandonnent leurs enfants. Et s'il est question de patriotisme, il ne sera pas difficile aux Frères de prouver à leurs élèves que les vrais chrétiens sont les meilleurs patriotes: il leur suffirait au besoin de rappeler ceux d'entre les leurs qui, sous les balles de l'ennemi, recueillaient les blessés et ensevelissaient les morts, excitant ainsi par leur dévouement héroïque l'admiration et le respect de tous, excepté peut-être du parti révolutionnaire.

Et tenez, Messieurs, puisque je parle d'éducation, j'éprouve le besoin de vous dire pourquoi je vous tiens pour incapables de rien comprendre

aux institutions pédagogiques. Lors de nos dernières distributions de prix, les principaux d'entre vous se sont partagé les différentes écoles de la ville pour y prononcer des discours. Ces discours je les ai suivis de loin, avec la sollicitude d'un père inquiet de savoir ce que l'on pourra dire à ses enfants. C'est le cœur navré de tristesse que j'ai lu ces harangues où l'absence d'idées n'avait d'égalé que la sécheresse de la forme. Pas un mot de Dieu, ni de la religion, ni de l'âme immortelle, ni de la sainteté du devoir; rien de ce qui fait vibrer l'âme de l'enfant, la touche, l'élève, la soutient. Non, une phraséologie froide comme la mort et vide comme le néant : maniez adroitement l'aiguille, tournez bien le fuseau, donnez-vous les ineffables jouissances de la lecture et de l'écriture; faites votre chemin dans le monde, et vive la République ! Voilà tout ce qu'a su vous inspirer votre cœur d'époux et de père. Et c'est de cette main-là, de cette main lourde et glaciale, que vous voulez toucher à l'âme de l'enfant ! et vous prétendez régler à Angers l'éducation de la jeunesse ? Vous ne voulez que des écoles laïques. Serait-ce donc que l'infériorité de l'enseignement congréganiste vous fût démontrée ? Que ceux d'entre vous auxquels leurs professions, fort respectables d'ailleurs, interdisent de suivre le mouvement scolaire, puissent ramasser de ces contes-là dans quelque méchante feuille de village, je le conçois à la rigueur ; mais il en est parmi vous auxquels des connaissances moins superficielles ne permettent pas d'ignorer ce qui se passe. La vérité est que, sur aucun point du pays, les résultats obtenus par les écoles des Frères ne le cèdent en rien à ceux de l'enseignement laïque. « Tout l'avantage », écrivait en 1864 l'inspecteur de l'Académie de la Seine chargé du service de l'enseignement de primaire, tout l'avantage, sous le rapport des moyens d'enseignement, est du côté des écoles congréganistes. *Aussi jusqu'à ce jour celles-ci l'ont-elles emporté sur les autres, dans une proportion remarquable, dans les examens et concours annuels* (Supplément à la statistique de 1863, tome III, p. 226). Et par le fait, dans les vingt-quatre dernières années, sur 875 bourses données au concours, les élèves des écoles congréganistes de Paris en ont obtenu 702, et ceux des écoles laïques 173 seulement. En serait-il autrement à Angers qu'à Paris, à Marseille, à Lille et en cent autres endroits ? Qu'on en juge par notre dernier concours. Sur six médailles de première classe décernées aux instituteurs de la ville, les Frères en ont obtenu cinq, et les maîtres laïques une, et cela dans la partie de l'enseignement la plus utile, le dessin linéaire et le lavis (1). Hier encore s'ouvrait dans notre ville l'examen de l'enseignement secondaire spécial pour la délivrance du diplôme de fin d'études : un seul candidat se présentait, subissait les épreuves avec distinction ; et d'où venait-il ? de l'école des Frères de Saint-Julien. Il est vrai que le lendemain ou la veille, vous retiriez à cette école sa modique subvention de 200 francs, apparemment pour encourager les fortes études. Et vous voulez que de pareils procédés inspirent autre chose que l'indignation et le dégoût ?

(La fin au prochain numéro.)

GRAND CONCERT.

Depuis quelque temps, la presse de province ne tarit pas d'éloges, sur une pléiade d'artistes choisis pour donner des concerts au profit d'une œuvre charitable et patriotique : les Orphelins de la guerre. Partout où cette troupe d'artistes éminents a passé, elle a vu son œuvre couronnée d'un plein succès.

Valenciennes, Arras, Douai, Angers, etc., ont été autant de triomphes. Notre ville était marquée dans leur itinéraire, et les portes de notre théâtre se sont ouvertes pour nous permettre d'entendre les morceaux les plus beaux, brillamment exécutés par des talents reconnus.

La soirée de jeudi restera dans les fastes de nos fêtes musicales, et nous regrettons que le public n'ait pas mis plus d'empressement à répondre à leur appel.

Nous n'entreprendrons pas ici de faire l'éloge des différents artistes dont le grand talent s'est développé hier devant nous. Des plumes plus autorisées que la nôtre se sont depuis longtemps

(1) Bulletin de l'instruction primaire du département de Maine-et-Loire, juillet 1870.

chargées de ce soin. Nous nous contenterons de citer leurs noms, et de dire le plaisir qu'ils nous ont procuré.

C'est d'abord M^{me} Csillag, dont la réputation européenne est égale à celle de nos plus célèbres cantatrices; M^{me} Seveste, dont le nom a été attaché à toutes les œuvres de bienfaisance pendant la triste période du siège de Paris, et dont le mérite égale la beauté. M. Morère, de l'Opéra, a la voix ample et bien nourrie. M. E. Saurer est un jeune violoniste d'un talent réel; pour lui la difficulté semble n'être qu'un jeu; un avenir brillant lui est réservé. M. Delaborde, pianiste distingué et depuis longtemps connu; et enfin M. Aurèle, qui a dit et chanté, avec un tact et un goût exquis, ses deux chansonnettes. De l'école de Bouffé, ce comédien a su partout recueillir dans cette tournée de bienfaisance des bravos unanimes.

Nous ne terminerons pas ce rapide compte-rendu sans adresser nos félicitations à M. de Lapommeraye, qui, dans une aimable causerie, nous a fait entendre le vrai langage du patriotisme, nous a montré rapidement les causes de la grandeur de la Prusse, et nous a indiqué les principaux moyens de régénération pour notre malheureux pays.

En somme, la représentation de jeudi a été pour tous ces artistes un triomphe de plus à ajouter à leur série déjà longue de succès, et beaucoup, nous en sommes certain, regretteront de n'avoir pas su profiter d'une si belle et si agréable soirée.

VILLE DE SAUMUR.

AVIS ADMINISTRATIF.

Le Maire de la ville de Saumur donne avis à ses concitoyens :

Que la matrice générale des patentes de 1872 est déposée à la Mairie à dater d'aujourd'hui et que les intéressés sont invités à produire leurs observations par écrit dans le délai de dix jours ;

Et qu'en raison de la nouvelle loi sur l'enregistrement des baux, ils ont, dans leur intérêt et avant l'expiration du même délai, à fournir, pour le cas de sous-locations, une note détaillée ainsi conçue :

- Noms des locataires ;
- Nombre de pièces sous-louées ;
- Prix de sous-location ;
- Rappeler la somme totale déclarée à l'enregistrement.

Mairie de Saumur, le 21 novembre 1871.

Le Maire, R. BODIN.

Pour chronique locale et faits divers : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Paris, 24 novembre. — La commission de permanence s'est réunie hier. M. Pouyer-Quertier a présenté l'exposé de la situation de son ministère. Il a parlé longuement sur la monnaie-papier.

Un membre a demandé des renseignements sur le budget de 1872, et particulièrement sur le budget de la guerre.

M. Pouyer-Quertier a dit que rien n'est définitivement arrêté à cet égard.

Répondant à une autre question, M. Pouyer-Quertier a exprimé l'espoir qu'il n'y aura pas besoin de demander de nouvelles avances à la Banque jusqu'à la fin de l'année.

M. Thiers a reçu hier, avec un grand appareil, l'ambassade chinoise, laquelle fit des excuses pour les massacres, qui furent punis, en exprimant le désir d'entretenir des relations amicales avec la France.

M. Thiers a dit qu'il voudrait une ambassade permanente chinoise en France.

Le général Bourbaki est attendu incessamment à Versailles.

Le ministre des finances a adressé un circulaire aux différentes directions dépendant de son administration et les invitant à recevoir les petites coupures émises dans les établissements financiers.

La commission des grâces n'a pris encore aucune décision officielle sur les condamnés à mort. Elle tiendra encore aujourd'hui deux séances ; mais il ne paraît pas douteux que la plupart des pourvois seront rejetés.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

Bourse du 23 Novembre 1871.

Les affaires ont été intéressantes depuis l'ouverture de la bourse jusqu'à deux heures. Cette première partie de la

journée est toute à l'honneur et à l'avantage des haus-siers.

Depuis, le marché est tombé dans un calme assez grand.

Nous n'avons rien de particulier à dire sur la tenue du marché. Les nouvelles sont rares et sans aucun caractère politique de nature à influencer la spéculation.

On commente, avant de le connaître, le bilan de la Banque de France, qui ne doit être inséré que demain au Journal officiel, mais que quelques privilégiés connaissent en substance. Nous attendrons, avant de nous prononcer d'avoir des données plus positives sur les chiffres qu'on discute aujourd'hui.

Nous ne saurions trop nous élever contre ces communications privilégiées. Le bilan de la Banque de France est un document qui appartient au public, avant d'appartenir à des particuliers; et ceux-ci n'ont aucun droit à être initiés avant lui aux variations que comportent les écritures de cet établissement. Les circonstances actuelles donnent une importance que chacun comprend, aux modifications accusées par les bilans de la Banque; c'est pourquoi en traçant ces lignes nous ne nous rendons que l'écho des sentiments qui dominent le marché.

Les deux rentes ont monté de 15 c. à 20 c. Le mouvement de reprise est lent, modéré on le voit, mais en même temps très-calculé.

On achète et on demande avec beaucoup d'entrain du 5 0/0 Italien. Ce fonds a dépassé presque à l'ouverture de la journée le cours de 65 fr.; il était inscrit vers deux heures à 65 fr. 40; il est retombé ensuite à 65 fr. 20 ou 65 fr. 25.

Nous avons ne découvrir dans la nouvelle financière de l'Italien, aucun fait de nature à motiver ni excuser cet engouement que montre le marché pour cette valeur.

Le 3 0/0 et l'emprunt ont débuté, à quelques centimes près, aux cours de la veille, 56-75 et 92-45. Les ordres d'achats ont acquis pendant un certain temps, une importance assez grande; aussi vers une heure on cotait les cours les plus élevés de la journée, c'est-à-dire 56-95 le 3 0/0 et 92-60 l'emprunt.

On demandait des primes dont 25 c. pour fin courant à 20 c. d'écart.

La cote des valeurs est généralement insignifiante; le seul fait remarquable, c'est la continuation de la hausse des actions de la compagnie transatlantique, que nous trouvons inscrite à l'approche de la clôture à 237 fr. 50, en hausse de 10 fr.

Les fonds Espagnols sont demandés, mais nous croyons médiocrement à la réalité effective de ces demandes.

Le Honduras est toujours ferme; il a jusqu'à présent résisté aux secousses les plus acharnées, il vogue de ses seules ailes maintenant vers des cours élevés.

Les chemins français restent sans changement.

Les autrichiens sont faibles.

L'immobilière monte et finit à 118 fr. 75.

BOURSE DU 23 NOVEMBRE.

3 p. 0/0 baisse 10 cent. — Fermé à 56 70.

4 1/2 p. 0/0 hausse 1 fr. — Fermé à 83 00.

5 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 92 20.

BOURSE DU 24 NOVEMBRE.

3 p. 0/0 baisse 15 cent. — Fermé à 56 55.

4 1/2 p. 0/0 baisse 1 fr. — Fermé à 83 00.

5 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 92 20.

LES BANQUES D'ÉMISSION.

LA SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE.

Le moment est bien choisi pour les initiations hardies et vigoureuses dans le domaine de la finance.

Tandis que la Banque de France hésite, tâtonne, attend en quelque sorte qu'on lui fasse violence ;

Tandis que les institutions de crédit et les Banques particulières, paralysées par les hésitations, les tâtonnements et les lenteurs de leur chef de file, se recueillent et réservent leurs ressources pour les éventualités de la fin d'année ;

Tandis que l'industrie et le commerce, en plein mouvement de reprise, voient leurs efforts et leurs labeurs entravés, frappés de stérilité par l'élévation du taux de l'escompte ;

Tandis que la spéculation sur le marché des valeurs publiques voit sa confiance et son ardeur enchaînées par les restrictions du capital ;

Il faut savoir gré à ceux qui arborent courageusement leur drapeau, qui déploient leurs voiles pour dominer les obstacles, remorquer les affaires et leur permettre de franchir la passe difficile dans laquelle le pays est malheureusement engagé.

Aussi a-t-on donné une approbation chaleureuse à l'émission des petites coupures par les établissements de crédit qui n'ont pas craint de braver les préjugés et la défiance, et d'exposer l'immense crédit qu'ils possèdent, afin de soustraire

le public aux impossibilités de toute nature que suscite, dans les moindres transactions de la vie privée, l'absence de la monnaie divisionnaire.

Les mêmes raisons, le même sentiment nous font accueillir avec sympathie la Société industrielle, qui fait aujourd'hui appel aux capitaux intelligents, à l'effet d'augmenter son fonds social, de développer ses forces, d'accroître les moyens d'action dont elle a fait usage jusqu'à ce jour, nous nous plaignons à le reconnaître, en aidant à l'organisation financière d'entreprises d'utilité publique.

Les affaires qu'elle a facilitées dans leur constitution ont toutes traversé sans être atteintes la période redoutable de 1870-1871, puisqu'elles continuent à fonctionner régulièrement, tandis que d'autres ne satisfont pas à ces conditions. Aussi, nous nous hâtons de porter l'exception au crédit de la Société industrielle.

Depuis le rétablissement de la paix et de l'ordre, tous les services de cette Société, réorganisée, complétée, étendue et améliorée, ont considérablement agrandi la sphère de ses opérations.

Douze succursales ont été établies dans les départements, d'autres sont à la veille d'être installées dans plusieurs centres commerciaux de premier ordre.

Le mouvement de ses caisses et de son portefeuille se chiffre mensuellement par des sommes considérables. Son capital primitif n'est plus en rapport avec les affaires qui journellement lui sont présentées.

Pour remédier à cet inconvénient, pour mettre l'établissement en état de tirer de sa valeur le parti le plus avantageux, il a été décidé qu'on augmenterait le capital social. En même temps que cette extension était consentie par l'assemblée générale des actionnaires, le conseil d'administration recevait une organisation nouvelle ; ses attributions et ses pouvoirs embrassent maintenant tous les services de la Société, rien ne s'exécute plus que par ses ordres.

Par ces prérogatives absolues du conseil d'administration et par la rigoureuse gestion qui a présidé au affaires de la Société industrielle depuis qu'elle existe, la sécurité la plus complète est donnée aux actionnaires.

Les membres du conseil d'administration sont d'ailleurs considérés comme offrant les plus sérieuses garanties, par l'honorabilité de leur caractère et par la variété des aptitudes qu'ils réunissent.

La plupart d'entr'eux ont fait leur carrière dans l'administration de la chose publique, où plusieurs ont même occupé le premier rang ; les autres possèdent la pratique des opérations de finance qui se rapportent à la spécialité de la Société.

S'il s'agit de traiter de grandes entreprises d'utilité publique avec l'Etat, les départements ou les communes — et c'est aujourd'hui le principal objectif des Sociétés de Crédit — rien ne peut être plus favorable à la Société que de posséder l'expérience de hauts fonctionnaires, retirés du service de l'Etat, ayant la science administrative et l'habitude de son application.

À côté de ceux-ci viennent se grouper des hommes exercés aux difficultés et aux exigences du marché financier, aptes à juger du mérite des valeurs, et à guider la Société dans ses négociations ; d'autres enfin, versés dans les choses d'industrie, peuvent éclairer leurs collègues sur les questions spéciales, si fréquentes dans la conduite d'une grande maison.

Il faut donc souhaiter le succès de la Société industrielle, non-seulement pour les actionnaires, qui y sont déjà intéressés, et ceux qui vont s'y intéresser, mais encore au point de vue général des services qu'elle peut rendre et qu'elle rendra aux affaires.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

ADJUDICATION DES TRAVAUX DU GÉNIE

A exécuter dans la place de Saumur pendant les exercices 1872, 1873, 1874, 1875, 1876 et 1877.

L'adjudication aura lieu sur soumissions cachetées, le samedi 23 décembre 1871, à 1 heure du soir, à la Mairie de Saumur.

On pourra prendre connaissance du bordereau des prix, et de tous les documents relatifs à cette adjudication, tous les jours, dimanches et fêtes exceptés, de 8 heures à 11 heures du matin et de 1 heure à 5 heures du soir, au bureau du Génie, place du Chardonnet. (396)

Voici le sommaire des belles et intéressantes gravures que *l'Univers illustré* contient dans son numéro de cette semaine : Découverte d'un tripot clandestin, rue Rampont, à Paris ; Le grand prix de peinture au concours pour l'école de Rome ; Le pavage en bois sur le boulevard Saint-Michel. Les camps autour de Paris (trois gravures). Le prince et la princesse de Galles arrivant au steeple-chase de Cottenham ; La ville de Chester (deux gravures) ; Les incendies de forêts sur les rives du lac Michigan ; Habitants du Michigan fuyant l'incendie ; La chasse au léopard dans l'Inde. — Rébus, Problèmes d'échecs. — La réputation de ce magnifique recueil est établie depuis trop longtemps pour que nous ayons besoin d'ajouter que sa partie littéraire est à la hauteur de sa partie artistique. Nous nous bornerons à dire que l'administration de *l'Univers illustré* prépare en ce moment une superbe prime à l'occasion du jour de l'an. — A partir du 1^{er} décembre, le prix de l'abonnement

annuel à *l'Univers illustré* sera porté à 21 francs au lieu de 20 francs, à cause de l'impôt sur le papier. Les personnes qui ont l'intention de s'abonner feront donc bien de se hâter pour profiter encore de l'ancien prix.

Abonnements, pour Paris et les départements : Un an : 20 francs ; Six mois, 10 francs ; Trois mois, 5 francs. Le numéro de 16 pages : 30 c. — Par la poste : 35 c.

Administration : rue Auber, 3, place de l'Opéra.

La deuxième édition de la *Vie de Marie-Amélie, reine des Français*, par M. Auguste Trognon, est en vente chez les éditeurs Michel Lévy frères. Indépendamment de son intérêt historique tout puissant, ce livre se recommande par les nombreux fragments des Mémoires de la reine, qui apportent à l'appui d'événements encore palpitants un témoignage de premier ordre.

Jamais les grandes catastrophes d'Herкуланum et de Pompei n'ont été racontées avec un intérêt plus vif et plus saisissant que dans le nouveau livre de M. Beulé, *le Drame du Vésuve*. Les mystères de l'antiquité y sont révélés avec une autorité que pouvait seul apporter dans ces questions l'au-

teur du *Procès des Césars*. Les explications nouvelles qu'il en donne, et qui réfutent à jamais des erreurs accréditées, feront dorénavant du *Drame de Vésuve* le cicéron le plus indispensable pour bien comprendre, à cette fin d'un monde, l'épouvantable cataclysme, digne pendant de l'effondrement des Césars.

M. RIELLANT, dentiste et naturaliste préparateur,

Préviens les amateurs d'histoire naturelle qu'il s'occupe et se charge de toutes les préparations de taxidermie, zoologie et ornithologie, il prépare, empaille et monte toute espèce de quadrupèdes et d'oiseaux dans toute la perfection comme nature vivante et nature morte, pour ornement de salon. Il répare les collections endommagées par les mi-les et autres insectes, et enseigne un moyen nouveau et infailible pour leur destruction. Quai de Limoges, n° 157, Saumur.

Il a été perdu, sur la route de Saumur à Montreuil, un portefeuille contenant des valeurs en billets de banque. Les personnes qui l'auraient trouvé sont priées de le rapporter au bureau du journal.

Il y aura récompense.

LES CONTREFAÇONS
DU
CHOCOLAT-MENIER
IL EST INDISPENSABLE
D'EXIGER
LES MARQUES DE FABRIQUE
avec
le véritable nom.

Le drame de M. de La Rounat, *Marceline*, vient de paraître chez les éditeurs Michel Lévy frères. L'auteur l'a fait précéder d'une Préface, qui est le résumé esthétique de son œuvre. C'est une vraie profession de foi dramatique et littéraire, un manifeste en faveur de la grande épopée inaugurée par les poètes et écrivains dramatiques de 1830, et dans lequel M. de La Rounat, s'appuyant des autorités de Victor Hugo, Balzac, et de l'auteur de *la Dame aux Camélias* et de *Diane de Lys*, revendique les droits de la passion dans l'art. Cette Préface rallumera sur plus d'un point des querelles littéraires, heureux retour vers les choses de l'esprit !

P. GODET, propriétaire-gérant.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE LEMOINE.

Les créanciers de la faillite du sieur René Lemoine, marchand de bois, demeurant à Vihiers, sont de nouveau prévenus que la vérification des créances de cette faillite aura lieu en la chambre du conseil du tribunal de commerce de Saumur, le mardi 5 décembre prochain, à midi.

Le greffier du Tribunal,
(397) CH. PITON.

Etudes de M^e BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, et de M^e MEHOUS, notaire à Saumur.

VENTE

Aux enchères publiques

En l'étude de M^e MEHOUS, notaire à Saumur,

Le mardi 5 décembre 1871, à midi,

D'UNE PROPRIÉTÉ

D'environ 6 hectares 64 ares,

Située dans l'Ile-d'Offard, ville de Saumur,

Comprenant une maison d'habitation, avec remise, écurie, jardin, terres labourables, et une grande prairie.

Cette jolie propriété, qui dépend de la succession de M. Toupelin de la Doilière, est placée entre deux bras de la Loire, en face des quais de la ville de Saumur.

Mise à prix vingt-huit mille francs.

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

UNE MAISON

AVEC COUR, ÉCURIE ET REMISE,

Située à Saumur, rue du Relais,

Occupée par M. Ricordeau.

S'adresser à M^e LAUMONIER, notaire. (319)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

UNE MAISON

Située à Saumur, rue du Puits-Neuf, n° 20,

Occupée par M. Gautier, marchand sabotier.

S'adresser à M^e CLOUARD. (383)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

A des conditions très-avantageuses, par suite de décès,

DEUX MAISONS, à Saumur, rue de la Tonnelle, dont l'une disponible.

S'adresser à M^e CLOUARD, notaire.

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

OU A LOUER

Pour le 24 juin 1872,

MAISON, à Saumur, rue du Port-Cigogne, occupée par M. Gauron (ancienne maison de roulage Rocher) ; grande cour, vastes hangars et greniers, écurie à 15 chevaux.

A LOUER, le deuxième étage (6 pièces) de la maison Rocher, à Saumur, rue Royale et place du Roi-René.

S'adresser à M^e CLOUARD. (289)

Etude de M^e RENOU, notaire à Neuillé.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

Le dimanche 3 décembre 1871, à midi,

417 PEUPLIERS

Situés au Pavillon, commune de Neuillé, et appartenant à M^m Hulin. (381)

A VENDRE

UNE COUPE

DE BOIS-TAILLIS,

D'environ 25 hectares 43 ares, appelée la Sang-au-Porcher, ferme de l'Etang, commune de Milly.

S'adresser à M. DELANDE DE BAGNEUX, à Bagneux, ou à M. GOUBY, jardinier à Saumur. (362)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A LOUER

DEUX MAISONS, à Saumur, place de l'Hôtel-de-Ville, l'une de suite, l'autre pour la Saint-Jean 1872.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

LA MAISON BERGE

Située sur la place Saint-Pierre, à Saumur,

En totalité ou par portions.

S'adresser à M. CHEDEAU, avoué à Saumur. (338)

A LOUER

Présentement,

APPARTEMENT au premier étage, rue Royale.

S'adresser à M. MILLOCHEAU.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

MAISON

Rue des Basses-Perrières.

S'adresser à M^e LE BLAYE, notaire, ou à MM. LOISELEUR et BELANGER.

M^e ROULLEAU, notaire à Fontevault, demande deux frères.

A LOUER

Présentement,

UNE MAISON, place de l'Arche-Dorée, avec remise et écurie.

UNE AUTRE MAISON, rue du Champ-de-Foire, avec jardin et écurie.

S'adresser à M. DUPAYS, couvreur.

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

UNE MAISON

Située à Saumur, rue du Portail-Louis, servant autrefois au café du Petit-Caveau, et une cave, rue Haute-St-Pierre.

S'adresser à M. Girard père.

A LOUER

Présentement,

APPARTEMENTS AU 1^{er}, avec cave et grenier.

S'adresser à M. Gaborit, négociant rue Saint-Jean, ou à M. Poisson, négociant rue Petite-Bilange. (263)

PATÉS D'ALOQUETTES

M. GUINAUDEAU, maître d'hôtel à Doué-la-Fontaine, a l'honneur de prévenir le public qu'il tient à sa disposition des pâtés d'aloquettes aux foies gras truffés, depuis 5 francs jusqu'à 20 francs. (000)

HOTEL D'ANJOU.

M. PETIT, maître d'hôtel à Saumur, a l'honneur de prévenir le public que les pâtés qu'il vend ne proviennent point d'un dépôt qui lui aurait été fait, ainsi qu'on l'a faussement prétendu, mais sont les produits de sa maison. (598)

AVIS

3 C^{ies} D'ASSURANCES : vie, incendie et bétail, demandent un directeur pour l'arrondissement de Saumur. — Fortes remises ou traitement fixe. — Il n'est pas indispensable d'habiter le chef-lieu. — Bonnes références. — Écrire franco à M. BENION, place de l'Esvière, 3, Angers, — joindre timbre-poste pour la réponse. (399)

Nouveautés.

MAISON GABORIT.

On demande un apprenti

M^e RENOU, notaire à Neuillé près Saumur, demande un clerc. — Se présenter. (372)

On demande une apprentie pour les modes et la lingerie.

S'adresser au bureau du Journal.

On demande des vendeurs, pour journaux quotidiens.

S'adresser au bureau de l'*Echo Saumurois*.

CAISSE DES EMPRUNTS DE VILLES ET D'ÉTATS

MOREL et C^o, 100, rue de Richelieu.

Emprunt de la Ville de Paris 1865, 1869 et 1871.

La Caisse délivre tous les jours de 10 h. à 4 h. des certificats de dixième, vingtième et quarantième de trois obligations de la Ville de Paris, 1865, 1869 et 1871, réunies.

Chaque certificat donne droit à l'entière propriété d'une part de 3 obligations des 3 emprunts ci-dessus, et de la part afférente aux lots y attachés (soit pour les 10 tirages annuels 3,500,000 fr. de lots).

Trois obligations des 3 emprunts ci-dessus sont, en outre, remboursables à 1,500 fr., outre les chances de lots.

Les titres souscrits sont déposés à la Banque de France. (400)

PARIS
6 francs

LA POUPEE MODELE

DÉPARTEMENTS
7 fr. 50

JOURNAL DES PETITES FILLES

1, BOULEVARD DES ITALIENS, 1.

9^e ANNÉE.

Huit années de succès toujours croissant ont couronné les efforts des directeurs du journal *la Poupée Modèle* ; cette publication, rédigée avec le plus grand soin, est à la fois un livre d'instruction et d'amusement ; — sous forme de nouvelles et de causeries, il initie les petites filles aux divers travaux du ménage, et leur apprend les premiers principes de la couture, de la broderie, etc. — Ces petites explications, toujours accompagnées de patrons et de modèles de costumes de poupée, donnent à l'enfant le goût du travail ; — en s'occupant de tailler des robes, de broder des lettres pour le trousseau de sa chère poupée, l'enfant ne s'aperçoit pas qu'elle travaille puisqu'elle s'amuse, et, plus tard, l'étude et le travail seront complètement entrés dans ses habitudes.

En dehors de ces travaux utiles, chaque livraison contient également un joujou facile à exécuter : figurines à découper et à habiller ; — cartonnages représentant des ameublements ou différents petits objets ; — gravures de modes d'enfants ; — décors de théâtre, petits acteurs, pantins, etc.

Il est impossible de trouver, pour un prix aussi modique, une publication plus utile, plus amusante et plus variée.

LA POUPEE MODELE paraît le 15 de chaque mois, par livraison de 24 pages de texte.

L'ANNÉE COMMENCE LE 15 DÉCEMBRE.

PRIX : $\left\{ \begin{array}{l} 6 \text{ fr. par an pour Paris;} \\ 6 \text{ fr. 75, Département de la Seine, hors les fortifications;} \\ 7 \text{ fr. 50, pour les Départements.} \end{array} \right.$

Toute personne des départements qui en fera la demande, par lettre affranchie, recevra franco un numéro spécimen.

ON NE S'ABONNE PAS POUR MOINS D'UNE ANNÉE.

On s'abonne en envoyant au bureau du Journal, 1, boulevard des Italiens, un mandat de poste ou une valeur à vue sur Paris, et sur timbre.

Et chez tous les libraires de la France et de l'étranger.

LE BIBLIOGRAPHE **Bulletin mensuel des publications**

anciennes et modernes : religieuses, historiques, littéraires, scientifiques, artistiques, etc., etc., sera dressé GRATIS, à partir du 20 novembre, aux personnes qui en feront la demande par lettre affranchie.

Une place est réservée dans le *Bibliographe* à l'offre et à la demande des raretés bibliographiques et artistiques.

S'adresser au Directeur, rue de Fleury, n° 1, à Paris.

LA SANTÉ PUBLIQUE

Hygiène et Médecine populaires,

Paraissant tous les jeudis, sous la direction d'un comité de médecins et d'hygiénistes

CONDITIONS D'ABONNEMENT :

Paris, 4 francs par an. — Départements, 5 francs par an.

Bureaux, rue Garancière, 5, Paris.

Saumur, P. GODET, imprimeur